

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 septembre 2009**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUY SAUVAITRE, Maire, a pris les décisions suivantes :

- ▶ Choix de l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux de réfection de la voie communale n°105, pour un montant de 58, 692,74 € TTC.
- ▶ Fixe les tarifs de droit de place de la foire mensuelle qui aura lieu le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois à 1 euro le mètre linéaire avec un minimum de perception de 4 €, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'affermage avec l'entreprise FRERY.
- ▶ Mise en place d'une bourse forestière pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ; sollicite les aides financières du Conseil Général et l'assistance du Centre Régional de la Propriété Forestière pour la réalisation de ce projet.
- ▶ Approbation de la décision modificative n° 1/2009
- ▶ Approbation d'avenant aux travaux de voirie effectués par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 765€, portant le montant du marché à 17. 889,65€ HT.
- ▶ Approbation d'avenants aux travaux de voirie effectués à l'école maternelle sur le lot n°2 zinguerie :
  - avenant en moins value HT : -704,40 €
  - avenant en plus value HT : + 18,80 €
  - nouveau montant du marché HT : 1.080,80 €
- ▶ Acquisition de panneaux de signalisation auprès de la Société LAPORTE, pour un montant de 1.103,47 € TTC.
- ▶ Accord pour les travaux de remplacement de chauffage suite aux travaux de doublages des salles de classes de l'école Francine Poitevin pour un montant de 1.492,58 € TTC réalisés par l'entreprise ETAI de Chaunay.